

**Le projet de loi 1 doit être retiré**

Par  
Marie-Amélie Boucher  
Professeur titulaire  
Faculté de Génie, Université de Sherbrooke

Mémoire présenté à la Commission des institutions dans le cadre de la consultation générale sur  
le projet de loi no. 1,  
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec

Sherbrooke, le 23 novembre 2025

L'adoption du projet de loi 1, qui porte sur l'adoption d'une constitution pour le Québec, serait dommageable pour la démocratie Québécoise à cause de plusieurs éléments de son contenu. Pour cette raison, je m'y oppose et je tiens à partager cette opposition dans le cadre de la consultation générale qui a lieu jusqu'à demain. J'irai également manifester mon désaccord en personne à Montréal ce samedi 29 novembre, dans le cadre du rassemblement organisé par les grandes centrales syndicales.

La population n'a pas été consulté au sujet de ce projet et de cette loi constitutionnelle qui nous concerne tous et aura des impacts importants sur la société. Ce projet de loi a été rédigé en durant l'été, sans consultations publiques préalables. Heureusement, des journalistes ainsi que les partis d'opposition ont tiré la sonnette d'alarme, ainsi que le Barreau du Québec et une centaine de professeurs de Droit.

S'il est adopté, le projet de loi 1 affaiblira la démocratie en empêchant les organismes publics et parapublics de contester des lois Québécoises devant les tribunaux en utilisant des fonds publics. Globalement, ce projet de loi aura pour effet d'affaiblir la Charte québécoise des droits et libertés au profit de lois qui reflètent les valeurs du gouvernement actuellement en place.

Le Barreau du Québec a dénoncé en particulier que la loi 1 aurait les conséquences suivantes (extrait repris intégralement de <https://www.barreau.qc.ca/fr/salle-presse/communiqués-2025/barreau-craint-erosion-etat-droit-quebec/>):

- *Interdire ou limiter le droit d'une institution ou d'une organisation de recourir aux tribunaux judiciaires pour contester la constitutionnalité d'une loi applicable au Québec, et d'intimider leurs administrateurs et dirigeants dans leur prise de décision à cet égard, sous peine d'importantes sanctions financières;*
- *Limiter le droit d'un citoyen ou d'une citoyenne d'organiser sa vie personnelle et professionnelle, sous peine d'importantes sanctions financières;*
- *Entraver la capacité organisationnelle et financière d'une institution, d'une organisation ou d'une association, notamment un syndicat, à faire valoir des opinions, en justice ou sur la place publique, et d'agir ainsi tel un contre-pouvoir propre à établir un équilibre démocratique dans la société.*

De plus, en tant que femme, je ne peux que m'inquiéter du fait que ce projet de loi traite l'avortement comme un « cas spécial », distinct du reste des soins de santé. Actuellement, l'avortement est reconnu comme un soin de santé au même titre que tous les autres soins de santé au Québec. Comme les groupes de protection des droits des femmes le répètent, conférer à l'avortement un statut exceptionnel ouvre la porte à des contestations de ce droit, en tout ou en partie<sup>1</sup>.

Finalement, une autre raison extrêmement importante pour laquelle je m'oppose à ce projet de loi 1 est l'absence totale de reconnaissance des droits des Premières Nations et des Inuits sur le territoire, ni leur reconnaissance en tant que peuple.

Une constitution pourrait être un projet rassembleur qui unirait les Québécois. Il s'agit entre autres d'une occasion manquée d'inclure les peuples autochtones dans les discussions. Au lieu d'aboutir sur un texte rassembleur, il s'agit d'un projet qui affaiblit la Charte québécoise des droits et libertés et qui ouvre la porte à la contestation du droit à l'avortement, si durement acquis par les femmes. La population Québécoise n'a pas été impliquée dans la réflexion et est à peine consultée. Par conséquent, ce processus d'adoption hâtive et presque en cachette d'un loi constitutionnelle est illégitime à mon sens. Le projet de loi 1 doit par conséquent être retiré.

---

<sup>1</sup> <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2025-10-13/projet-de-constitution/encore-une-atteinte-au-droit-des-femmes.php>